

Image not found or type unknown



Saisie sur compte bancaire

Par **guilley**, le **07/07/2009 à 07:38**

Bonjour, je suis salarié, célibataire, je n'ai qu'un seul revenu, mon salaire qui de 1.350 €, j'ai des dettes et on saisit la somme 1.200 € sur mon compte bancaire. cela est il légal? Merci de me répondre.

Par **Solaris**, le **07/07/2009 à 20:09**

Bonjour, Je reprends ce que dit fffabre62 car c'est erroné. Vous pouvez mettre à disposition une somme égale au RSA mais c'est tout. Le reste sera bloqué. Prenez des accords avec l'huissier qui a procédé à la saisie sinon cela recommencera le mois prochain.